

Département
Ain

Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

Effectif légal du conseil syndical
37

Nombre de délégués en exercice
37

PROCES VERBAL

Séance du 10 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix décembre à dix-huit heures, le comité du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

PRESENTS :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes),
Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Maryse
DECOTE (Beauregard), Yves DUMOULIN
(Fareins), Martial THEVENET (Frans),
Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier),
Daniel VIGNARD (Savigneux).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Louis
DELECOURT (Misérieux), François
TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL
(Reyrieux), Maurice MOREL (St Bernard),
Emmanuel BONNET (Saint Didier de
Formans), Christian BAISE (St Jean de
Thurigneux), Jean-Claude AUBERT
(Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux)

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Thierry BRENOT (Francheleins), Guy
MORILLON (Guéreins), Nathalie BISIGNANO
(Lurcy), Bernadette LAMOTTE (Montceaux),
Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-
Saône).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Anne-Mary
BOUCHY (Illiat), Patrick BOURGEOIS (Saint
Didier sur Chalarnonne)

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins),

COMMUNES ISOLEES

Bernard GIL (Chaneins), Raymond MOUSSY
(Villeneuve), Annick TCHICHONELIS
(Valeins).

ABSENTS:

Communauté de Communes « Portes Ouest de la Dombes »

Brigitte COULON (Rancé)

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Frédéric BRU (Ste Euphémie), Isabelle
ACHARD (Massieux)

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Robert DESPLACE (Genouilleux),

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.),
Maurice VOISIN (Thoissey), Jean-Pierre
CHAMPION (Mogneneins), Roger THIVOLLE
(Peyzieux-sur-S.).

SIVOM « Val de Mâtre »

Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône)

Madame Bernadette LAMOTTE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du Comité syndical : 17 novembre 2009

Nombre de conseillers : 37

en exercice : 37

Présents : 28

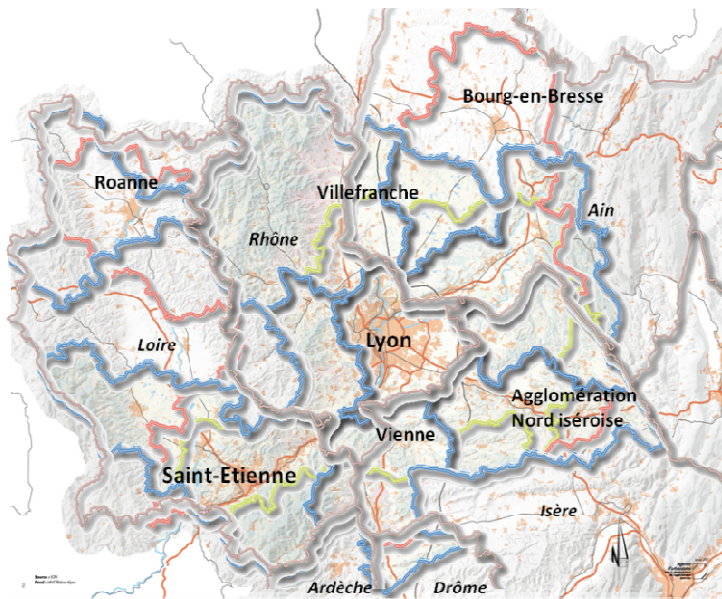
Votants : 28

Le Comité syndical approuve, avec 27 voix pour et une abstention, le compte-rendu de la séance du 12 mars 2009.

1) **PRESENTATION DE LA DEMARCHE « INTERSCOT »** (Sébastien ROLLAND, Natalia FILLOD)

L'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (AUDAL) fait une présentation de la démarche « Interscot », de ses objectifs, son organisation et ses principaux travaux. Cette démarche, animée par l'AUDAL, rassemble **11 SCoTs de la métropole lyonnaise** et vise à **faciliter les coopérations** entre les territoires pour faire face à des découpages institutionnels complexes.

Elle permet de favoriser les **échanges d'expériences** entre les SCOTs participants.



Initiée en 2003, la démarche a d'abord permis de rendre compte des **fortes interdépendances entre les territoires de SCOTs** à travers des travaux thématiques prospectifs (les carnets prospectifs : démographie, emploi, mobilité), et de s'accorder sur des **grands principes d'aménagement** à l'échelle des 11 SCOTs (le Chapitre commun). Les SCOTs demeurant pour beaucoup approuvés ou dans leur phase d'approbation, la démarche entend désormais faciliter le travail de mise en œuvre des SCOTs en **mutualisant les moyens et les outils** d'observation, de suivi-évaluation (indicateurs de suivi « Habitat », « Artificialisation du sol »...), en proposant une **veille législative et réglementaire**, en organisant des forums thématiques élus-professionnels...

Le Guide « Réussir une opération d'habitat de qualité » est présenté par N. FILLOD. Il retrace à travers 4 principales rubriques, les critères de qualité d'une opération d'habitat (1), ainsi que le bon usage du PLU (2) et des outils fonciers et opérationnels (3) pour réaliser ce type d'opérations. Un DVD incluant un film d'une 20aine de minutes et proposant des témoignages d'élus et de professionnels est également joint au Guide pratique. Il sera prochainement diffusé à l'ensemble des élus (maires et conseillers syndicaux) du SCOT Val de Saône-Dombes.

Michel RAYMOND (CC Saône-Vallée) s'interroge sur **l'articulation de la démarche Interscot avec la Région Urbaine de Lyon (RUL)**. Cette dernière, une association de loi 1901 créée en 1989, regroupe d'importantes collectivités locales (Grand Lyon, Conseil Régional, Conseils généraux, communautés d'agglomérations...) et demeure co-présidée par la Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon ; Sa mission est d'animer la concertation, d'élaborer des stratégies et d'initier des projets à l'échelle métropolitaine, et agit essentiellement dans les domaines des transports, de l'économie et du tourisme.

La démarche Interscot, pour sa part, est davantage centrée sur les problématiques d'aménagement du territoire même lorsque le développement économique est abordé ; elle vise essentiellement à coordonner les démarches de planification, à mutualiser les moyens et outils et à faciliter les échanges d'expériences et de

bonnes pratiques entre syndicats mixtes de SCoT. Le pilotage de la démarche est assuré par les Présidents de SCoTs.

Bernard GIL (Chaneins) condamne le côté **trop techniciste** de la démarche et souhaite que le syndicat travaille avant tout sur le SCoT, à l'échelle de son territoire.

Jacqueline FOURNET renvoie à la nécessité de travailler et de collaborer également avec nos voisins, dont nous subissons quotidiennement les influences, afin **d'anticiper les impacts** liés à leurs choix d'aménagement. Ces échanges soutenus permettent aussi, souvent, d'améliorer notre **connaissance des enjeux**, notamment lors de modifications législatives, voire de peser davantage et de mieux **asseoir nos positions** quant à l'application de certaines directives sur nos SCoTs respectifs (ex : SDAGE, DTA, pour lesquels des avis communs ont été adressés).

2) TRAVAUX ENGAGES EN 2009

La chargée de mission présente les principaux travaux menés à bien par le syndicat mixte durant l'année 2009.

a. LA MODIFICATION DU SCOT : elle a consisté en plusieurs étapes :

- Des travaux engagés depuis l'été 2008
- Des **réunions dans les différentes collectivités** du SCoT : information, élaboration du projet, (Hiver 2008-2009)
- Une **présentation du projet en comité syndical** (mars 2009) et dans les collectivités (EPCI et communes (printemps → automne 2009))
- Une **présentation du projet aux personnes publiques associées** (début juillet) et une notification durant l'été 2009 à l'ensemble des collectivités et personnes publiques associées et consultées
- Une **enquête publique qui s'est tenue du 12 oct. au 12 nov. 09**

A présent, le commissaire enquêteur ayant rendu son rapport, le bureau du SCoT va procéder à la **mise au point du dossier**, avant une **approbation** en comité syndical prévue début 2010.

b. TRAVAUX SUR LE SUIVI-EVALUATION DU SCOT

Le syndicat mixte d'un SCoT a l'**obligation légale de définir les modalités de suivi-évaluation** du SCOT pour effectuer un bilan, au plus tard 10 ans après son approbation, des résultats de son application. Ce travail a été confié à des étudiants de l'Institut d'Urbanisme de Lyon (mars-juin 09) et a consisté en :

- l'analyse du « cadre légal »
- Des propositions d'indicateurs de suivi et la réalisation d'un tableau de bord
- Un état zéro du territoire en 2006
- La réalisation d'un document, sorte de « Porter à connaissance » informatif des orientations du SCoT à destination des collectivités du territoire ; ce document sera disponible dès l'approbation de la modification.
- Une grille d'analyse de compatibilité SCoT/documents d'urbanisme

Ce travail reste à être poursuivi et affiné durant l'année 2010.

c. CREATION D'UN SITE INTERNET

Le syndicat mixte a créé un site internet mutualisé avec le SCoT de la Dombes, lancé en **octobre 2009**, et qui comprend trois grandes rubriques et un espace complet de ressources.

L'adresse est la suivante : www.scot-saonedombes.fr

d. 8EME RENCONTRE DES PRESIDENTS DE L'INTERSCOT SUR LE COMMERCE

Chaque SCoT étant chargé alternativement d'organiser une rencontre des présidents sur des thèmes d'actualité, c'était au tour du SCOT « Val de Saône-Dombes » d'organiser la 8^{ème} Rencontre des Présidents sur le thème du Commerce, dans un contexte particulièrement mouvant. La **loi de Modernisation de l'Economie** (LME) a instauré :

- Une hausse du seuil d'autorisation en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de 300 m² à 1000 m²
- renforcé le rôle des collectivités en matière de régulation commerciale Un rôle important à jouer pour les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...)
- Une suppression probable des CDAC à terme ?

Cette rencontre a permis de dresser **plusieurs constats** :

- des impacts importants et durables du commerce sur l'organisation et le fonctionnement des territoires : dynamiques et attractivité des centres urbains, flux de déplacements, consommation d'espace...
- des disparités territoriales entre SCoTs
- Une forte emprise de la grande distribution et l'usage prédominant de la voiture dans les pratiques d'achats

La prochaine rencontre aura lieu sur le territoire du SEPAL (SCoT de l'agglomération lyonnaise) et sera l'occasion d'aborder le programme de travail de l'Interscot 2010-2014.

e. **PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE AUX DEMARCHES/ETUDES MENEES PAR LES COLLECTIVITES ET PARTENAIRES DU SCOT**

Dans le cadre de sa mission de suivi des documents d'urbanisme, le syndicat mixte a eu à **rendre des avis sur** :

- **Les SCoTs** : Avis favorable assorti de remarques pour les SCOTs Beaujolais, Dombes et le PADD du SCOT de l'Agglomération lyonnaise (SEPAL)
- **Les PLU** : Avis favorables assortis de remarques donnés sur les PLU de Chaleins, Francheleins, Thoisse.

Par ailleurs, le syndicat mixte participe aux **réunions dans le cadre des procédures en cours** : Saint Bernard, Illiat, Toussieux, Garnerans, Jassans-Riottier, Saint Didier de Formans, Ambérieux-en-Dombes, Massieux, Guéreins.

De nombreuses autres procédures sont aujourd'hui lancées : Montceaux, Mogneneins, Beauregard, Villeneuve, Saint Didier/Ch., Montmerle, PLH de la Saône-Vallée

f. **DEMARCHES/ETUDES MENEES PAR LES COLLECTIVITES ET PARTENAIRES DU SCOT**

Enfin, le syndicat mixte du SCoT a participé à de nombreuses réunions concernant des études/démarches entreprises par les collectivités et partenaires du SCoT :

- Charte « Agriculture et Territoires » (DDE et CG 01)
- Etude sur les potentialités d'implantations logistiques dans l'Ain (DDE 01)
- Réflexions sur le devenir de la Dombes (PNR)
- Etude (Interscot) sur le développement économique dans le Val de Saône-Sud
- Plan Départemental de l'Habitat (PDH – DDE et CG 01)

3) **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA CHARGÉE DE MISSION**

Le contrat de travail de la chargée de mission arrivant à son terme, il convient de prendre une nouvelle délibération pour son renouvellement dans les mêmes conditions et pour une durée de 3 ans.

Le Conseil vote favorablement et à l'unanimité au renouvellement du contrat à durée déterminé de la chargée de mission.

4) **LIGNE DE TRÉSORERIE**

Afin de palier les besoins de trésorerie, le syndicat mixte doit ouvrir une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 42 000 euros pour une période de 12 mois, à un taux EONIA majoré de 0,80%. Les frais de dossier sont de 50 euros.

Le Conseil vote favorablement et à l'unanimité à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie.

5) **INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 portant sur les conditions d'attribution de l'indemnité allouée au comptable du Trésor, et suite au changement de comptable du Trésor, il convient de délibérer sur l'attribution d'une indemnité pour le nouveau percepteur. Le Conseil vote à l'unanimité cette attribution.

6) **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 19 heures 30.**

**La Présidente
Jacqueline FOURNET**